



Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE

LABASTIDE DU VERT
LAMAGDELAINE

LE MONTAT
VANBESIEN),
LES JUNIES
LHERM
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST MEDARD

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CAILLAC
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

Secrétaire de séance :

DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
M. CANCEIL Philippe,
M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. REIX Jean-Albert,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,

17 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Dispositifs régionaux en faveur des territoires : positionnement de principe du Grand Cahors

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteurs : Magali GOSSE- Emily HAUCK
Service : Prospective territoriale

Objet : Dispositifs régionaux en faveur des territoires : positionnement de principe du Grand Cahors

Mesdames, Messieurs,

La Région Occitanie, au titre de son rôle de chef de file en matière d'aménagement du territoire, souhaite renforcer son soutien aux investissements publics locaux en couvrant notamment l'ensemble du territoire de contractualisations d'ici à 2021.

Ainsi dans les prochains mois, et en lien avec les stratégies régionales sectorielles (Economie, innovation et internationalisation, Enseignement supérieur, recherche et innovation, Tourisme et loisirs, etc.), de nouveaux dispositifs contractuels devraient être proposés aux territoires.

Cette nouvelle vague de contractualisations constitue aujourd'hui une réelle opportunité pour le Grand Cahors, qui au travers de la déclinaison du projet de territoire et dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales, pourra faire valoir auprès de la Région ses spécificités : le caractère urbain et rural de l'agglomération, les enjeux autour du tourisme et du patrimoine, du commerce et des services, le développement depuis quelques années de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Autant de caractéristiques propres au territoire qu'il conviendra de mettre en exergue dans les échanges avec la Région pour favoriser une approche territorialisée.

Dans ce cadre, par délibération de la Commission permanente en date du 16 décembre 2016, la Région Occitanie a ainsi validé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement et de l'attractivité des bourgs-centres et des communes rurales.

Elle propose d'engager des contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée », constituant un sous-ensemble contractuel des contrats territoriaux à venir. Ils faciliteront l'accès aux dispositifs d'aides sectoriels de la Région (réhabilitation énergétique des bâtiments publics, aménagement d'espaces publics, etc.) et financeront également des initiatives innovantes et expérimentales dans les bourgs-centres.

Sur notre territoire, trois bourgs-centres ont été identifiés selon les critères définis par l'institution régionale : Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers. Il s'agira pour ces communes d'élaborer un projet global de valorisation et de développement, prenant en compte les spécificités locales et s'inscrivant dans le projet de territoire de l'agglomération.

Pour autant conformément à son souci d'équilibre territorial et d'action territorialisée, le Grand Cahors, en complément de ces trois communes, n'exclut pas la possibilité de

défendre auprès de la Région d'autres candidatures communales qui s'inscriraient pleinement dans la philosophie des aides régionales.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'engager un dialogue avec la Région dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs contractuels ;
- b- De soutenir la pré-candidature des communes de Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers au dispositif régional « Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer un courrier de soutien auprès de la Région en faveur de ces communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE